

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Cent francs, 4 4 Chars de bois

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

de la commune

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

point

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

à Corcella sur Chavornay

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Anciennement il dépendoit de Chavornay dont il a été détaché pour former une suffragane pastorale avec Sully D. O. & C.

d. District

De Lamiou

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Un quart de lieue

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Tuiloie, les montvillers, leud deua & ferme

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un quart de lieue pour la Tuiloie, cinq minutes pour les montvillers

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Cinquante au Village, sept aux montvillers

*143
71
2*

Chavornay

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Cette demande coïncide avec la suivante b. Sa réponse sera la même.

a. Leurs noms.

Suchy, Epandol, Estrelens, Vuarnens, Contholets, Chavornay, Bavois, Estrel pittel. Il y a de ces écoles à Suchy 1/2 heure, à Estrel pittel 1/2 heure, à Epandol une heure, à Vuarnens une heure, à Contholets 1/2 heure, à Estrelens une heure, à Bavois une heure, à Chavornay une demy heure.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

à lire écrire, chiffrer à chanter les C. Saumes, à apprendre le catéchisme, et des prières.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

L'école se tient toute l'année, excepté pendant les vacances des moissons et des vendanges qui durent trois semaines chaque, mais l'école n'est fréquentée régulièrement que depuis le P. Martin à Baynes. La Bible, le catéchisme d'Orléans, un livre de Catechisme et des prières, et les C. Saumes.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Il n'y a point de réglemens pour écrit, on s'écrit d'après l'usage du cas les avis du pasteur et du Coudisboire. Depuis huit heures du matin à midi, depuis une heure à 4 après midi. Les enfants avancés retournent à l'école à six heures du soir jusqu'à neuf heures. Il n'y a point de classe.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ci devant Seigneur établit les régents par un brevet qu'il leur donnoit de Davillon.

b. D'où est-il?

Cinq Daniel Michot.

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

Dix sept ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Michot pas Noie

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis deux ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Treyvague, ou il exerçoit la Regence.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

La regence suffit à son occupation

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Cinquante sept

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

En hiver, fort peu en été, ceux qui ne travaillent que sont inutiles au travail des champs.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

Les contributions des particuliers et de la commune

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux quoi qu'en soit bon état

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre, qui est dans le bâtiment commun

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En argent toute la France, en bled cinq Saut avoine quatre Saut, point de vin, du bois fourni par la commune suffisamment pour l'année: il y a aussi la location d'un quart pour le jardin & l'écurie.

La pension dérive des contributions particulières & Communales.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

g. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*1753
No. 72*

En bas du Village de Bavois.

Un Village,

Une Commune proprement dite

Paroisse de Chevornay

Agence de Bavois

D'Orbe,

Du Léman,

La circonférence du Village de Bavois

contient un quart d'heure contient

48. Maisons

Les Courray éloigné demi heure

contient sept Maisons

Les hameaux ou Granges.

La Grange des Veaux, & Grange Neuve

éloigné demi heure contient deux Maisons

Le Moulin une Maison

éloigné demi heure

Silans une Maison

éloigné demi heure

Les Courray il y a 4 Enfants

qui fréquentent l'école

L'hyver.